

rapport **D'ACTIVITÉ** **2024**



SOMMAIRE

3

INTRODUCTION

4

MISSION DU CAWAB

5

FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF

Bref Historique

Les membres et instances du CAWaB

9

ACTIONS & PROJETS

Priorités stratégiques

Campagne préélectorale

Politique transversale

L'accessibilité de la chaîne du déplacement

L'accessibilité des bâtiments et espaces ouverts au public

L'accessibilité de la communication et du numérique

L'accessibilité des élections

L'accessibilité du logement

26

COMMUNICATION DU CAWAB

Les canaux de communication

30

COMPTES ANNUELS 2024

Rentrées

Dépenses

31

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

INTRODUCTION

En 2024, dans un contexte électoral déterminant pour l'avenir des politiques d'accessibilité, le CAWaB s'est mobilisé sur plusieurs fronts pour renforcer la visibilité des enjeux liés au handicap et promouvoir des mesures concrètes en faveur d'une société inclusive.



L'année a été marquée par la mise en œuvre des nouvelles priorités stratégiques adoptées fin 2023. Le CAWaB a choisi de concentrer ses efforts autour de trois leviers fondamentaux :

- l'accessibilité des bâtiments et des espaces ouverts au public,
- l'accessibilité de la chaîne du déplacement,
- et l'accessibilité de la communication.

Ces axes ont été au cœur de la campagne préélectorale menée par le Collectif : interpellation des partis, mise en situation des responsables politiques, signature d'une charte d'engagement à l'attention des partis politiques, analyse comparative des programmes électoraux...

Sur le terrain, le CAWaB a organisé les premières Assises de l'accessibilité à Bruxelles et en Wallonie, rassemblant experts, décideurs et professionnels autour des avancées et des défis à relever.

Il a également poursuivi son rôle de veille politique, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, en intervenant dans les conseils consultatifs régionaux.

Au niveau international, le CAWaB a défendu les droits des personnes en situation de handicap à Genève, aux côtés du Belgian Disability Forum, à l'occasion de l'audition de la Belgique par le Comité des experts de l'ONU sur les droits des personnes handicapées.

Enfin, l'accessibilité étant une question transversale, le CAWaB est intervenu sur un grand nombre de thématiques tout au long de l'année. Les pages qui suivent détaillent ses actions dans chacun de ces domaines.

MISSION DU CAWAB

Les membres du CAWaB se mobilisent pour défendre et promouvoir l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap dans l'esprit de la [Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées](#) auprès des responsables politiques, des pouvoirs publics et des opérateurs publics et privés. Ensemble, ils militent pour une société accessible qui garantit l'autonomie, l'inclusion et l'épanouissement de toutes et tous.



Dans une dynamique permanente de concertation, le CAWaB s'appuie sur l'expertise et l'expérience de ses membres. Pour maximiser l'impact de ses actions, le CAWaB suit des priorités stratégiques et met en œuvre des initiatives au bénéfice du plus grand nombre et qui favorisent des changements structurels et durables.

Pour atteindre ses objectifs, le CAWaB utilise notamment les leviers d'action suivants : sensibilisation, plaidoyer politique, définition, validation et diffusion de référentiels, action en justice, représentation...

Le Collectif joue un rôle essentiel en soutenant le travail de plaidoyer de ses membres, il n'intervient cependant pas au niveau local et ne se substitue pas à l'action de ses membres. Par conséquent, le CAWaB ne fournit pas de conseils techniques ni d'audits d'accessibilité et ne traite pas les demandes ou signalements individuels.

Animés par leur engagement solidaire, les membres du CAWaB œuvrent pour bâtir un avenir accessible et inclusif pour toutes et tous.

FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF

Bref Historique

Le CAWaB, Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles, a été créé en 2006 sous la forme d'une association de fait. Les associations se réunissaient régulièrement pour traiter les actions qu'elles souhaitaient mener collectivement. En 2016, une asbl a été constituée et depuis 2017 une équipe de permanents est en place pour assurer la gestion journalière des actions du Collectif et le représenter auprès de ses interlocuteurs.

Les membres et instances du CAWaB

Le CAWaB (Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles) fédère des organisations représentatives de personnes en situation de handicap, des prestataires de services à destination des personnes en situation de handicap, ainsi que des associations spécialisées en accessibilité universelle.

En 2024, le CAWaB a accueilli un nouveau membre : KINUMAI, qui signifie «je bouge» en grec ancien, et qui œuvre pour améliorer la mobilité des personnes ayant des problèmes de déplacement. Leur mission ? Rendre les lieux plus accessibles avec des rampes et sensibiliser à l'importance de l'accessibilité.

Fin 2024, le CAWaB comptait 22 associations membres.

Membres effectifs

ABMM

Association Belge contre les Maladies neuro-Musculaires

ACCESS-I

ALTÉO

AMT CONCEPT

Accès et Mobilité pour Tous

ACCESSANDGO-ABP

ESENCA

ATINGO

EQLA

FFSB

Fédération Francophone des Sourds de Belgique

GEH

Groupe d'Entraide aux Hémiplegiques

INCLUSION

INFO-SOURDS

LIGUE-BRAILLE

ŒUVRE FÉDÉRALE LES AMIS DES AVEUGLES ET MALVOYANTS

PASSE LE MESSAGE À TON VOISIN

PASSE MURAILLE

PLAIN-PIED

SISW

Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie

Membres adhérents

ACSEH

Association des Centres et Services Bruxellois pour Personnes en situation de Handicap

APEDAF

Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones

LIGUE BELGE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

KINUMAI

Les 22 associations membres



Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2024, le CA était constitué de :

- BODART Nicolas
- DABEUX Thomas
- DEMARTIN Stéphanie
- HUET Jean-Marie
- MESSAOUDI Ouiam
- NICOLAÏ Joël
- PEETERS Nino
- SNOECK Vincent
- VAN DER BELEN Pascale



Composition de l'équipe permanente

En 2024, l'équipe du CAWaB s'est vue renforcée par l'arrivée d'une personne en charge du plaidoyer.

Au 31 décembre 2024, l'équipe permanente était constituée de :

- ANGELO Mathieu, Directeur
- DEVUYST LEDECQ Emmanuelle, Chargée de plaidoyer
- GENTY Pierre, Chargé de projets mobilité
- PINTUS Frédérique, Chargée de communication
- THIEREN Marilou, Assistante de direction

La concertation avec les membres du CAWaB

Le travail du Collectif repose sur les retours de terrain, l'expérience et l'expertise des associations membres. Pour assurer cette concertation, chaque membre désigne au sein de son organisation, un « référent CAWaB » qui s'engage à participer aux réunions et à répondre aux sollicitations du Collectif. La personne référente peut s'appuyer sur ses collègues ou les bénéficiaires de son association pour alimenter les avis, les positions et les actions du CAWaB.

Au cours de l'année 2024, les référents des associations membres se sont réunis six fois en réunion plénière. Ces réunions permettent aux membres du CAWaB d'échanger sur les sujets de fonds et d'actualités, et d'alimenter ses avis et positions sur base des retours de terrain et de l'expertise des membres. Certaines discussions ont été approfondies au sein de groupes de travail et par l'équipe permanente.

Deux Assemblées générales ont eu lieu, l'une en présentiel en juin et l'autre en distanciel en décembre, et le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises pour guider les orientations stratégiques de l'association.



ACTIONS & PROJETS

L'accessibilité étant transversale à de nombreuses compétences, le CAWaB traite de nombreuses thématiques. En 2024, le CAWaB a concentré ses efforts sur plusieurs fronts, mobilisant l'expertise de ses membres dans divers projets.



Priorités stratégiques

En 2023, Le CAWaB a redéfini [ses priorités stratégiques](#) pour les années à venir. Parmi toutes les thématiques touchant à l'accessibilité et sur lesquelles le Collectif est actif, le CAWaB a décidé d'être particulièrement proactif autour de trois leviers essentiels permettant de viser une réelle inclusion des personnes en situation de handicap:

- L'accessibilité des bâtiments et espaces ouverts au public
- L'accessibilité de la chaîne du déplacement
- L'accessibilité de la communication

Ces priorités ont été diffusées à tous les partis politiques en amont des élections 2024.

Campagne préélectorale

Dans le cadre des élections de juin 2024, le CAWaB a interpellé les grands partis politiques francophones afin de mettre l'accessibilité au centre des débats électoraux et des futurs engagements gouvernementaux. Ses actions ont visé à sensibiliser les responsables politiques et à les inciter à s'engager concrètement pour une société accessible à toutes et tous.

Analyse des engagements politiques

Le CAWaB a réalisé [une analyse comparative des programmes](#) électoraux des six principaux partis francophones en matière d'accessibilité et d'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette analyse a révélé une grande hétérogénéité des propositions et un niveau d'engagement variable selon les partis. Bien que l'accessibilité soit souvent présentée comme un enjeu consensuel, le CAWaB estime que les mesures concrètes restent insuffisamment développées.

Mise en situation des responsables politiques

Pour confronter les décideurs à la réalité quotidienne des personnes en situation de handicap, le CAWaB a organisé une mise en situation avec des représentants de ces six partis francophones. Ceux-ci ont été invités à effectuer un parcours en chaise roulante ainsi qu'un itinéraire les yeux bandés dans l'espace public. Cette expérience a mis en évidence les obstacles omniprésents qui entravent l'autonomie et la liberté des personnes en situation de handicap. Elle a permis aux femmes et hommes politiques de prendre conscience des difficultés d'accès aux infrastructures, aux services et aux transports. [Des vidéos de ces expériences](#) ont été réalisées pour sensibiliser un plus large public et documenter les réactions des responsables politiques face à ces enjeux.

Signature de la charte pour une société accessible

Afin de concrétiser ces engagements, le CAWaB a proposé aux partis de signer une charte d'engagement en faveur de l'accessibilité qui détaille les trois priorités stratégiques du CAWaB. Tous les partis sollicités ont accepté de signer cette charte, s'engageant à défendre ces mesures dans les futurs accords de gouvernement.

Après les élections de juin 2024, le CAWaB a publié son [mémoire pour la nouvelle législature](#). Le Collectif a coordonné des réunions de concertation thématiques avec ses membres pour définir des revendications communes à l'ensemble de son réseau dans chaque domaine d'action du CAWaB. Ce document est présenté à tous les nouveaux ministres lors de leur prise de fonction.

Politique transversale

Dans l'objectif de défendre l'accessibilité de manière transversale dans les politiques régionales, le CAWaB est membre du Conseil Bruxellois de la Personne Handicapée et du Conseil Consultatif Wallon de la Personne Handicapée (CCWPSH). Il intervient de façon régulière pour alimenter tant [les avis du conseil wallon](#) que les [avis du conseil bruxellois](#).

Wallonie - Plan Accessibilité Wallon (PAW)

Fin janvier 2023, le Plan Accessibilité Wallon a reçu l'approbation du Gouvernement. La première action de ce plan prévoyait la réalisation d'un décret qui devait d'une part, imposer progressivement l'accessibilité des bâtiments ouverts au public et des événements et d'autre part, définir la communication inclusive.

Le CAWaB a été consulté en amont de la rédaction du plan en vue de définir les besoins, et a été impliqué dans deux groupes de travail créés suite à son approbation pour avancer sur les différents volets du projet de ce décret « Accessibilité ». Malheureusement, celui-ci n'a cependant pas pu aboutir avant la fin de la législature.

Défense des droits des personnes en situation de handicap auprès de l'ONU

Fin août, le CAWaB était présent à Genève aux côtés du Belgian Disability Forum (BDF) pour défendre les droits des personnes en situation de handicap en Belgique devant le Comité des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées. Les [rapports alternatifs de la société civile](#), incluant la contribution du BDF et de ses membres, ont permis de nuancer le [rapport officiel de la Belgique](#).

[Les recommandations](#) publiées en septembre soulignent les nombreuses mesures qui doivent encore être mises en œuvre avant de parvenir à une société pleinement inclusive où l'autonomie des personnes en situation de handicap devienne réalité.

Le CAWaB a participé aux réunions de travail et Assemblées Générales du BDF durant l'année.

Organisation des Assises de l'accessibilité

En 2024, le CAWaB a organisé les premières « Assises de l'accessibilité » à Bruxelles et en Wallonie. Ces rencontres ont mis en lumière les avancées en matière d'accessibilité dans divers domaines tels que les transports, les voiries piétonnes, la communication, le numérique, le tourisme, etc.

Le 7 juin, les premières [Assises bruxelloises de l'accessibilité](#) ont réuni 140 participants, tandis qu'en novembre, les premières [Assises wallonnes de l'accessibilité](#) ont rassemblé une centaine de professionnels du secteur.

En plus des intervenants bruxellois et wallons, le CAWaB a également invité Magnus Koerfer, représentant du Ministère des Solidarités du Luxembourg, qui a présenté la loi luxembourgeoise de 2022 sur « l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs ». Cette intervention a offert une perspective internationale et a permis d'identifier de bonnes pratiques inspirantes pour renforcer l'accessibilité en Belgique.

L'accessibilité de la chaîne du déplacement

Les membres du CAWaB font de l'accessibilité des transports en commun et de la mobilité une priorité majeure.

Le CAWaB milite auprès des responsables politiques et demande de :

- Fixer réglementairement une échéance pour la mise en accessibilité de la chaîne du déplacement.
- Programmer la mise en accessibilité progressive de la voirie piétonne et du système de transport dans son ensemble : arrêts de transport en commun, matériel roulant, formation du personnel et services d'assistance, information à quai et à bord, achat de tickets ...
- Proposer une alternative au déplacement à toute personne qui rencontre des obstacles ou qui ne peut accéder au réseau de transport régulier



En parallèle à ces revendications législatives, le CAWaB suit de près, à Bruxelles et en Wallonie, les plans d'action visant à rendre les réseaux de bus, trams et métro accessibles, en collaboration avec les opérateurs de transport, les administrations et les ministres de la Mobilité.

Au niveau fédéral, le CAWaB interpelle et sensibilise également les décideurs ainsi qu'Infrabel et la SNCB pour que les budgets et les investissements liés dans les chemins de fer permettent une accessibilité en autonomie sur le réseau à moyen et long terme.

L'accessibilité de l'espace public, et en particulier des trottoirs, des revêtements et traversées piétonnes est aussi une priorité pour le Collectif. Les questions liées aux obstacles sur l'espace public sont également traitées par les membres au sein du CAWaB : engins de micromobilité partagés, terrasses, chantiers ...

De plus, le CAWaB défend le droit au stationnement, élément essentiel dans la chaîne du déplacement pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Enfin, il milite pour une amélioration de l'accessibilité et la disponibilité des Taxis.

Bruxelles

Le CAWaB participe activement à l'ensemble des réunions de la Commission Régionale de la Mobilité et aux sous-sections PMR et Modes Actifs. Ce qui représente près de 25 réunions par an.

Le CAWaB est également membre de la Taskforce Accessibilité (TF) et de la nouvelle Taskforce Piétons. En amont de ces réunions, le CAWaB rencontre la STIB et Bruxelles-Mobilité afin de prendre connaissance de l'état d'avancement détaillé des différentes actions du Plan Stratégique de Mise en Accessibilité (PSMA) de la STIB, mais également des travaux de Bruxelles-Mobilité en termes d'infrastructures piétonnes...

Il rencontre régulièrement le Cabinet de la ministre bruxelloise de la Mobilité, pour des réunions de suivi (bilatérales ou en présence de BM/STIB) des nombreux projets en lien avec l'accessibilité.

SUIVI DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE LA STIB

Le CAWaB poursuit activement son travail de suivi et d'interpellation en faveur d'une meilleure accessibilité des transports en commun à Bruxelles. En collaboration avec les différents acteurs institutionnels, le Collectif veille à ce que les engagements pris en matière d'accessibilité soient respectés et que des améliorations concrètes soient mises en place pour les personnes en situation de handicap. Dans cette perspective, plusieurs dossiers ont été suivis cette année, notamment en lien avec le nouveau tram, le réseau Accessibus ou la réforme des Taxibus.

Suivi de la qualité du réseau AccessiBus

Suite aux actions menées dans le cadre du projet de «client mystère», la STIB a décidé de développer un projet visant à évaluer la qualité du réseau AccessiBus. Le CAWaB est impliqué dans la définition des critères d'évaluation, qui sont analysés par des binômes composés d'un contrôleur et d'une personne en situation de handicap. Une phase pilote a été initiée en 2024 pour préciser les besoins et les ajustements nécessaires avant une mise en œuvre plus large par un prestataire externe.

Trams nouvelle génération (TNG)

Dès 2020, le CAWaB a participé à [une visite d'information sur les nouveaux trams de la STIB](#). En 2024, ceux-ci ont désormais été mis progressivement en service et présentent des améliorations en matière d'accessibilité, notamment grâce à l'intégration de rampes manuelles dans le plancher du tram et de bourrelets aux portes.

Le CAWaB a sollicité des tests en conditions réelles, soulignant que l'autonomie des déplacements dépend encore de la rénovation progressive des quais.

Accessibilité des nouvelles infrastructures : la ligne 10

Lors de l'inauguration de la ligne 10 du tram, reliant l'hôpital militaire de Neder-Over-Heembeek au centre-ville, le CAWaB, accompagné d'experts en accessibilité, a effectué une visite sur le terrain. Bien que des efforts aient

été constatés, plusieurs ajustements ont été demandés afin d'optimiser l'accessibilité des infrastructures. Cette initiative souligne l'importance d'une concertation systématique entre les acteurs de la mobilité, les experts en accessibilité et les représentants des usagers en situation de handicap.

Réforme du service Taxibus

Le CAWaB a été consulté dans le cadre de l'étude en cours visant à mieux intégrer Taxibus à l'offre de transport de la STIB. Les objectifs fixés incluent une amélioration de l'efficacité du service, une incitation à l'utilisation du réseau régulier accessible lorsque c'est possible pour l'utilisateur et une meilleure définition des indicateurs de qualité. Il a également organisé une rencontre entre ses membres, la STIB, la FEBRAP et d'autres partenaires afin de recueillir les attentes du terrain.

Signalétique et aménagements en station

Enfin, le CAWaB a également attiré l'attention de la STIB sur l'accessibilité de la signalétique dans les stations de métro. Une visite de terrain à Roodebeek, en collaboration avec Inclusion et le Sisahm, a permis de formuler des recommandations d'amélioration.

PROJET JUSTICE - ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE TRANSPORT EN COMMUN À BRUXELLES

En 2024, le CAWaB a contribué au projet de recherche JUSTICE, mené en collaboration avec des chercheurs de l'UCLouvain (CREAT), de l'ULB (IGEAT), ainsi que plusieurs acteurs institutionnels et de terrain, dont la STIB, Bruxelles Mobilité et l'Observatoire de la Santé et du Social. Financé par Innoviris dans le cadre de l'initiative ERA-NET Cofund Urban Accessibility and Connectivity (ENUAC), ce projet vise à évaluer l'accessibilité des arrêts de transport en commun à Bruxelles pour les personnes en situation de handicap. Le CAWaB a apporté son expertise en orientant les chercheurs sur leur méthodologie, notamment en veillant à ce que l'analyse de l'accessibilité repose sur une approche basée sur les contraintes rencontrées dans les déplacements plutôt que sur des catégories de handicaps. En complément, le CAWaB a organisé des parcours commentés en transports en commun, associant des chercheurs et des personnes en situation de handicap, afin d'alimenter la recherche par des observations qualitatives.

Le premier article issu de cette étude a été publié en octobre 2024 et porte sur l'évaluation de l'accessibilité des arrêts de la STIB, en mobilisant des données quantitatives et qualitatives. Trois autres publications suivront en 2025, explorant notamment les inégalités en matière de temps de parcours en fonction des itinéraires et du matériel roulant utilisé. Les résultats de cette recherche apporteront des éléments clés pour alimenter les actions de militantisme du CAWaB en faveur d'une mobilité plus inclusive.

ACCESSIBILITÉ PIÉTONNE

Bruxelles Mobilité a décidé en 2024 de créer une «Taskforce piétons», qui se consacrera exclusivement au suivi de la politique piétonne, en parallèle à la « taskforce accessibilité » consacrée à l'accessibilité des transports publics.

Cette nouvelle instance de pilotage est composée de BM, du Cabinet, du CAWaB mais également de Walk.Brussels, des communes via Brulocalis ... Cette nouvelle structure vise à garantir une prise en compte plus efficace des besoins des piétons dans l'aménagement de l'espace public.

Par ailleurs, le CAWaB a pris part à plusieurs initiatives pour défendre et améliorer l'accessibilité des espaces publics, notamment :

La mise à jour du cahier de l'accessibilité piétonne de Bruxelles-Mobilité. Tout au long du processus, le Collectif



a transmis ses commentaires et remarques à chaque nouvelle version du document, afin de veiller à ce que les recommandations intègrent pleinement les besoins des personnes en situation de handicap.

Une visite de terrains sur de nouveaux dispositifs pour personnes déficientes visuelles le 25 septembre : en collaboration avec Eqla et Atingo, en sous l'égide de Bruxelles Mobilité et du Centre de Recherches Routières, le CAWaB a participé à l'évaluation d'infrastructures facilitant la mobilité des personnes aveugles ou malvoyantes.

Un échange sur l'impact de la végétalisation et de la gestion des eaux pluviales le 9 novembre : le CAWaB a participé à une discussion avec Bruxelles Environnement et Bruxelles Mobilité sur les effets de ces politiques sur

l'accessibilité des espaces piétons.

La réunion de clôture de l'étude menée par le CRR sur **les aménagements cyclables à hauteur des quais de tram** s'est déroulée le 21 mars 2024. Cette étude n'a malheureusement pas pu donner lieu à des recommandations structurelles pour l'aménagement de qualité de ces espaces, respectant l'accessibilité d'une part et la sécurité des cyclistes d'autre part. Le CAWaB a rappelé l'importance de disposer de quais libres de toute circulation cyclable afin de garantir une sécurité et accessibilité lors de l'attente, l'embarquement et le débarquement des usagers du tram.

Encombrement de l'espace public par les engins de micromobilité partagés

ENCOMBREMENT DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES ENGINS DE MICROMOBILITÉ PARTAGÉS

En 2024, le CAWaB a poursuivi son travail de plaidoyer pour une meilleure régulation de la micromobilité en Région de Bruxelles-Capitale. La Région a dû modifier l'arrêté sur la micromobilité à la suite d'un recours des opérateurs devant le Conseil d'État. L'obligation d'utiliser les drop-zones est maintenue, mais les contrôles sont trop limités.

Par ailleurs, certaines drop-zones restent définies de manière virtuelle, et ne sont pas dessinées dans l'espace public. Ce qui implique un stationnement sauvage d'engins de micromobilité dans ces zones, nuisant à la mobilité des piétons et en particulier des PMR. La promesse a été faite par BM d'interdire ces zones virtuelles pour l'été 2025.

CONTRÔLE DU STATIONNEMENT PAR SCANCAR

Le CAWaB a activement participé aux discussions avec Parking Brussels dans le cadre de l'amélioration du contrôle du stationnement des personnes en situation de handicap, et a souligné plusieurs points d'amélioration, notamment :

- La validation des tickets d'horodateurs sur l'ensemble du territoire géré par Parking Brussels, plutôt que par zones distinctes.

- L'amélioration de la signalétique des horodateurs et totems par l'ajout de stickers.

- Le maintien d'une tolérance pour les contestations de redevances indues, en attendant l'amélioration de la communication et le lancement de l'application fédérale.

Des questions restent à clarifier, notamment concernant les communes ne déléguant pas la gestion à Parking Brussels.

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Avec le développement croissant des voitures électriques, il est essentiel de veiller à ce que l'accessibilité des bornes de recharge soit également garantie pour les personnes en situation de handicap. Pourtant, plusieurs obstacles subsistent. En milieu urbain, le manque d'espace complique l'installation de bornes répondant aux besoins des personnes en fauteuil roulant. De plus, l'usage de ces équipements implique souvent des allers-retours entre le véhicule et la borne, ce qui peut représenter une contrainte importante pour certaines personnes à mobilité

réduite. Il est donc nécessaire d'intégrer dès la conception des infrastructures des critères d'accessibilité universelle, afin que la transition vers une mobilité durable ne laisse personne de côté.

En 2024, des travaux ont été entamés au sein de Bruxelles Mobilité pour déterminer des critères d'accessibilité pour les bornes de recharge. Un groupe de travail, dont le CAWaB fait partie, se réunit pour approfondir ces questions et valider les référentiels en cours de rédaction.

Wallonie

ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU TEC

Le CAWaB siège au sein du Comité de Pilotage PMR (COFIL PMR) du réseau de l'OTW. Ce COFIL réunit le Cabinet du ministre de la Mobilité, l'AOT (Autorité Organisatrice du Transport du SPW MI), l'OTW et ses Directions Territoriales, ainsi que le CAWaB. Il permet de suivre le plan de déploiement de l'accessibilité prévu au CSP de l'OTW et l'évolution des projets d'amélioration de l'accessibilité (fiabilité des rampes, audit, achat de matériel roulant, aménagements d'arrêts, formations...). Dans le contexte du changement de législature, un seul COFIL a eu lieu en 2024, le 20 juin dernier.

Durant l'année 2024, le CAWaB a cependant travaillé en collaboration avec l'OTW et l'AOT et le nouveau Cabinet du ministre pour faire évoluer l'accessibilité du réseau.

Rencontre avec le nouveau ministre et son équipe

Dès sa prise de fonction, le ministre Desquesnes, en charge de la mobilité, des infrastructures, de la sécurité routière... a souhaité rencontrer le CAWaB avec ses chefs de cabinets.

Cette première prise de contact, dès le mois d'août, a permis au CAWaB de présenter ses missions, ainsi que ses priorités et attentes pour les 5 années de la législature et au-delà, pour une société accessible.

Négociation d'une nouvelle convention avec l'OTW et réécriture du CSP

Le nouveau Contrat de Service Public (CSP) de l'OTW prévoyait la révision de la convention entre le CAWaB et l'OTW. Le CAWaB en a réalisé en 2024 une analyse approfondie de cette convention et proposé de nombreuses modifications afin d'améliorer les objectifs et la gouvernance en matière d'accessibilité au sein de l'OTW et dans le cadre de la collaboration avec le CAWaB. Des réunions ont eu lieu entre les parties pour avancer sur cette nouvelle convention et un plan d'action qui y serait lié.

Le nouveau gouvernement a cependant décidé de réécrire le Contrat de service public qui lie la Région à l'OTW. Avec ce nouveau contrat, la convention et le plan d'action sont remis sur le métier. Un nouveau travail de définition des actions à mener pour l'accessibilité du TEC a dès lors été initié par le CAWaB en vue d'essayer de fixer des objectifs toujours plus ambitieux en 2025.

Enquêtes « client mystère » dans plusieurs villes

Dans le cadre du suivi de l'accessibilité, le CAWaB a réalisé une série de visites de terrain sous forme de « client-mystère » dans plusieurs villes wallonnes (Liège, Mons, Namur et Wavre). Ces visites ont permis d'évaluer l'efficacité des infrastructures et l'accessibilité des bus aux personnes en fauteuil roulant. Les résultats ont mis en évidence des disparités importantes entre les différentes Directions Territoriales, avec notamment des difficultés récurrentes à Namur, où l'embarquement était impossible dans 90% des cas en raison de rampes d'accès défectueuses. À la suite des analyses de terrain, le CAWaB a présenté les résultats aux différentes parties prenantes et diffusé [une lettre ouverte](#) transmise à tous les députés de la Commission mobilité, au ministre, et aux directions de l'AOT et OTW, ainsi qu'à la presse. Cette info a enfin été relayée par la presse [le 9 août dernier dans la presse](#).

Rapport d'analyse du service perçu

Ces évaluations ont également permis au CAWaB de rédiger, à la demande de l'AOT, un rapport d'analyse du service perçu du point de vue des usagers à mobilité réduite, que le CAWaB représente dans le Comité de pilotage d'Analyse du service perçu.

Accessibilité du tram de Liège

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les membres dans le cadre du chantier du tram de Liège. Une interpellation a été envoyée par les associations locales en octobre. Le CAWaB a repris les échanges avec les cabinets et l'OTW à la suite de cette interpellation. Des rencontres sur place sont organisées pour 2025 en vue de prendre en compte les remarques des usagers et d'améliorer l'accessibilité des abords du tracé.

Révision de la méthode des audits d'arrêts

L'OTW a réuni en juillet dernier les responsables de l'accessibilité de chaque Direction Territoriale (DT), Atingo (en tant qu'auditeur externe) et le CAWaB en vue d'aborder la méthodologie des audits accessibilité des arrêts et lignes de bus. Tous partagent le constat que la méthode actuelle est trop chronophage et sujette à des biais liés au type de matériel roulant. L'objectif est donc de proposer

une nouvelle méthode de travail basée sur des critères nécessitant moins de ressources, telle que la présence d'un chauffeur, d'un bus, d'un référent OTW et d'un auditeur externe.

Dispositifs de vocalisation aux arrêts

Concernant les dispositifs de vocalisation des informations aux arrêts (réunions 18/01, 28/03). Afin d'étayer ses travaux, le CAWaB a étudié les pratiques en France : il s'est entretenu avec la Fédération des Aveugles de France avec un fournisseur français afin d'analyser les dispositifs disponibles sur le marché.

Refonte de l'image de marque du TEC

Dans le cadre de la refonte de son image de marque, le TEC a renouvelé son site internet, sa signalétique et ses supports de communication. Afin d'évaluer l'accessibilité des nouveaux outils, des tests utilisateurs ont été organisés avec la Ligue Braille et le CAWaB. Un panel de personnes

aveugles et malvoyantes a pu exprimer ses retours sur les maquettes du site et les nouveaux supports d'information. Ces échanges ont permis d'identifier des points d'amélioration pour rendre ces dispositifs pleinement accessibles.

Normes d'accessibilité des bus et actions de sensibilisation

Les travaux avec l'OTW concernant les normes et critères dans le cadre de l'acquisition des bus se sont poursuivis. Deux réunions ont eu lieu pour suivre les demandes du CAWaB et de l'OTW auprès de l'ONU (via l'UITP) pour la révision du R107, les 20/03 et 02/04.

Par ailleurs, une action de sensibilisation a été organisée en juin 2024. Cette initiative, menée avec l'OTW et Atingo a permis aux professionnels du secteur des transports de mieux appréhender les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap dans les bus.

ACCESSIBILITÉ DANS LES PROJETS DE LA RÉGION (AOT)

Révision de l'arrêté royal sur la police des transports

Le CAWaB participe aux travaux concernant la révision de l'arrêté royal de 1976 portant sur la police des transports. Cette mise à jour, prévue pour une entrée en vigueur en 2029, pourrait introduire de nouvelles obligations en matière d'accessibilité du transport public et de la mobilité en Wallonie.

Transfert du TPMR à la Région

Un deuxième Groupe de travail a été constitué en 2024 en vue d'accompagner les travaux sur la reprise de la mission de transport porte à porte de l'OTW par la Région (TPMR). Un arrêté est en cours de rédaction pour un transfert de mission projeté au début 2027.

Participation au Pôle Mobilité du CESE

Le CAWaB est membre du Pôle mobilité du CESE depuis 2023. Il a participé aux échanges et alimenté [les avis du Pôle](#) sur la politique cyclable, l'AGW «agrément - subventionnement partenaires» et l'AGW «droit de tirage pouvoirs locaux».

Plan d'action « Wallonie piétonne »

Le plan « Wallonie piétonne » a été approuvé et publié en fin de législature. Le CAWaB en a réalisé une analyse attentive afin d'identifier les mesures relatives à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. À la suite de diverses réactions du secteur, une réunion constructive a été organisée avec le SPW Mobilité et le manager piéton. Il y a été souligné que ce document constitue avant tout une feuille de route stratégique, appelant à être complétée pour en faire un réel plan d'action opérationnel.

Le CAWaB encourage à s'appuyer sur cette base pour élaborer une politique piétonne concrète, assortie d'un budget dédié, d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de suivi. Le Collectif souhaite que ces échanges puissent se poursuivre activement avec le nouveau gouvernement.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Le CAWaB poursuit son engagement pour un rail plus accessible à toutes et tous. Plusieurs actions ont marqué l'année en matière d'accessibilité ferroviaire.

Plateforme d'information et dialogue sur l'accessibilité du transport ferroviaire

Les représentants du CAWaB ont participé activement aux quatre réunions de la plateforme d'échange sur l'accessibilité ferroviaire, pilotée par le Cabinet du ministre Gilkinet et le SPF Mobilité. Ces rencontres ont permis d'aborder plusieurs dossiers majeurs en matière d'accessibilité du rail.

Un des chantiers importants portait sur l'intermodalité entre les différents acteurs fédéraux et régionaux, qui a abouti en avril à l'adoption d'une feuille de route interfédérale visant à améliorer la continuité des parcours pour les personnes à mobilité réduite.

La SNCB a également présenté un nouvel outil permettant de consulter la composition des trains directement via son application mobile et son site internet. Cet outil, en cours de déploiement, vise à mieux informer les voyageurs sur la position des rames accessibles dans la composition des trains.

Par ailleurs, le CAWaB a analysé et transmis ses remarques sur le National Implementation Plan (NIP), un plan d'action que la SNCB doit remettre à la Commission européenne. Ce document décrit la manière dont l'opérateur entend se conformer, à l'échelle belge, aux obligations issues des normes européennes STI PMR (Spécifications techniques d'interopérabilité pour les personnes à mobilité réduite).

Enfin, les discussions ont également porté sur la carte EDC (European Disability Card) et son intégration dans le transport ferroviaire. En particulier l'usage effectif de cette carte dans les services proposés par la SNCB, notamment en lien avec la politique tarifaire et l'éventualité de ne pas demander de supplément pour achat à bord aux personnes détentrice de cette carte.



Les recommandations communes

Le CAWaB a poursuivi son travail de plaidoyer en interpellant les décideurs politiques en matière d'accessibilité du rail. Aux côtés de Dito, Kannel, Unia et le CSNPH, le collectif a appelé le futur gouvernement à prendre des mesures concrètes pour garantir un réseau ferroviaire véritablement accessible à toutes et tous.

Action en justice pour une assistance dans toutes les gares accessibles

Le CAWaB s'est joint à l'action en justice menée par Unia dans le cadre d'un recours contre la SNCB. Cette procédure vise à dénoncer les discriminations et l'absence d'assistance offerte aux usagers, y compris dans les gares dites « accessibles », alors que des rampes sont présentes à bord des trains.

L'audience s'est déroulée le 4 décembre au tribunal de première instance de Bruxelles, afin d'obtenir une reconnaissance officielle des obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap et d'exiger des mesures garantissant un accès équitable aux trains. Le jugement est attendu en 2025.

Nouvelles voitures de trains M7

Le CAWaB a assisté à l'inauguration des nouvelles rames de train M7, équipées d'un comble-lacune automatique. Cette amélioration permet d'éviter, dans certaines conditions, le recours à une assistance pour l'embarquement. Cependant, un ressaut de 3,5 cm subsiste au niveau des portes d'embarquement, contraignant encore certains voyageurs à dépendre d'une aide extérieure. Le CAWaB a relevé cette limitation et rappelé que l'autonomie complète des personnes en situation de handicap reste un objectif à atteindre.

Comité consultatif des voyageurs ferroviaires (CCVF)

Depuis peu membres du Comité Consultatif des Voyageurs ferroviaire, le CAWaB a participé à 4 réunions et alimenté (à la marge) les avis du Comité. Ces avis n'ont en effet pas porté spécifiquement sur l'accessibilité, mais sur la réforme tarifaire, le plan de transport, les sillons et infrastructures internationales et les compensations en cas de perturbations.

Normes d'accessibilité des trains

Au niveau européen, le CAWaB a participé à un groupe de travail de la Commission Européenne sur les «Spécifications Techniques d'Interopérabilité» (STI) relatives à l'accessibilité du système ferroviaire. Il était invité par l'European Disability Forum (EDF) pour discuter de la nécessité d'améliorer les critères d'accessibilité lors de l'achat de trains (particulièrement les trains doubles étages) en se basant sur l'expérience avec les nouveaux trains M7 en Belgique.

Contrôle du stationnement par scancar

Le CAWaB suit les avancées en matière de digitalisation de la carte européenne de stationnement. Ce projet vise à résoudre le problème de non-détection des cartes européennes de stationnement pour personnes handicapées en créant une liste blanche unique pour l'ensemble de la Belgique et en établissant des modalités d'immunisation des plaques de stationnement utilisées par les titulaires de ces cartes lors de leurs déplacements. La mise en service de ce projet est prévue pour mai 2025. Entre-temps, des phases de test auront lieu dans les villes d'Anvers et de Bruxelles. Quelques inquiétudes persistent à ce stade quant à l'adhésion des grandes villes Wallonnes à cette solution.

L'accessibilité des bâtiments et espaces ouverts au public

Les bâtiments, qu'ils soient neufs ou plus anciens, hébergent des services, des lieux de travail, des commerces, des activités socioculturelles. Ils doivent pouvoir être visités par l'ensemble de la population et être, pour cela, accessibles à tous.

Le CAWaB demande de mettre un programme en place qui :

- Imposera la réalisation d'un diagnostic accessibilité pour chaque bâtiment ouvert au public.
- Imposera la programmation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments
- Fixera une échéance réaliste et ambitieuse pour la mise en accessibilité de tous ces bâtiments.
- Imposera l'obtention d'une certification et la communication sur le niveau d'accessibilité des bâtiments.



Ces revendications concernent également les espaces ouverts au public tels que les espaces verts, places, parcs, plaines de jeux...

Les événements, qui auront lieu dans ces différents bâtiments et espaces, devront également être rendus systématiquement accessibles.

Sur le terrain, le CAWaB agit pour faire évoluer des prescriptions d'accessibilité inscrites dans le CoDT (ex-CWATUPE) (articles 414 et 415) et dans le RRU (Titres 4 et 7). Il plaide également pour une application plus rigoureuse des règlements d'urbanisme au travers de formations, certifications, contrôles et sanctions pour s'assurer que l'ensemble des projets urbanistiques concernés soient réellement conformes et accessibles après les travaux effectués.

Le CAWaB sensibilise les acteurs de la construction en faisant la promotion de son [«Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible»](#).

Durant l'année 2024, le CAWaB a réalisé les actions suivantes :

Rédaction et publication d'un nouveau « Guide pour des automates accessibles »

La digitalisation croissante entraîne la disparition des guichets physiques au profit d'automates. Il est donc primordial de créer des normes qui garantiront des automates accessibles à toutes et tous.

Le CAWaB a rédigé [un guide définissant les critères d'accessibilité des automates](#), anticipant l'European Accessibility Act qui sera d'application à partir de 2025.

Bruxelles

RÉFORME DU RÈGLEMENT RÉGIONAL D'URBANISME

Le CAWaB a suivi de près la réforme du Règlement Régional d'Urbanisme « Good Living » tout au long du processus, qui n'a cependant pas pu aboutir avant la fin de la législature.

Dans ce contexte, le CAWaB a participé à l'élaboration d'un avis sur la réforme, via le Conseil consultatif bruxellois des Personnes en Situation de Handicap, afin d'y intégrer les enjeux liés à l'accessibilité dans l'aménagement du territoire.

Wallonie

SUIVI DU DÉCRET ACCESSIBILITÉ

En fin de législature, le CAWaB a assuré un suivi du projet de décret accessibilité porté par la ministre Morreale. Malgré les efforts engagés, ce projet n'a pas pu aboutir.

Dès le début de la nouvelle législature, le CAWaB a relancé les discussions autour du décret, notamment lors d'une rencontre avec le Cabinet de la ministre Coppieters.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU SECTEUR

Le CAWaB a participé au colloque du CCWPSH consacré au handistreaming, apportant sa contribution aux échanges sur l'intégration transversale du handicap dans les politiques publiques.

ÉCHANGES AVEC LE LUXEMBOURG

Une visite de terrain au Luxembourg a permis de mieux comprendre les avancées réalisées dans le cadre de leur loi accessibilité de novembre 2022. À cette occasion, le CAWaB a également invité le Ministère des Solidarités pour une présentation approfondie de cette législation aux premières assises de l'accessibilité qu'ils ont organisées en novembre à Namur.



L'accessibilité de la communication et du numérique

L'information et la communication sont également essentielles pour permettre l'inclusion et l'autonomie des personnes en situation de handicap. Pourtant, encore trop peu de canaux et de messages leur sont accessibles.



Le CAWaB demande de :

- Définir un cadre légal qui imposera l'accessibilité de l'information et de la communication des organismes publics et d'intérêt général.
- Définir, avec le secteur, les critères d'accessibilité à respecter (normes de contrastes, d'accessibilité numérique, de sous-titrage, de traduction en langue des signes et en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)...).
- Rendre accessible à tous les canaux de contact et de prise de rendez-vous.
- Garantir l'accès pour les personnes présentant un risque de fracture numérique à des guichets physiques pour toute démarche administrative.

Par ailleurs, une Directive Européenne, en vigueur depuis septembre 2020, exige le respect des normes d'accessibilité pour tous les sites internet des services publics, et depuis 2021, pour les applications mobiles en Belgique. Cependant, il est regrettable de constater que de nombreux services publics ne respectent toujours pas ces obligations.

Le CAWaB milite pour que ces normes soient effectivement respectées, pour l'imposition de sanctions en cas de non-conformité, pour la formation des webdesigners et des étudiants en communication, et pour l'obligation de faire appel à des experts en accessibilité numérique afin de vérifier, valider, conseiller et certifier les sites concernés.

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DES SITES INTERNET DES ORGANISMES PUBLICS

Un audit des sites internet des administrations bruxelloises les plus fréquentés, réalisé par BruxellesConnectIT à la demande d'equal.brussels, a démontré que moins d'un quart des sites web publics audités étaient accessibles. Le constat est tout aussi décevant en Région Wallonne. Suite aux résultats de ces évaluations, le CAWaB a interpellé par courrier les ministres compétents des deux régions. Ces interpellations visent à assurer le respect des obligations en matière d'accessibilité numérique et à promouvoir l'adoption de mesures correctrices à brève échéance.

GUIDE SUR LA COMMUNICATION INCLUSIVE

Equal.Brussels, dans le cadre du plan Handistreaming a édité [un Guide sur la communication inclusive](#), prenant en compte les différents publics, y compris l'accessibilité de la communication. Le CAWaB a participé au Comité d'accompagnement de ce projet, réalisé par un consultant externe.

Dans ce cadre, le CAWaB a publié [un avis sur l'écriture inclusive](#) et ses implications en matière d'accessibilité. S'il reconnaît l'importance d'un langage égalitaire, le CAWaB recommande d'éviter l'utilisation du double abrégé et du point médian, qui peuvent constituer des obstacles pour certaines personnes en situation de handicap.

ACTION EN JUSTICE CONTRE L'ORDONNANCE «BRUXELLES NUMÉRIQUE»

En août, 24 acteurs de la société civile bruxelloise – associations, couples et syndicats –, dont le CAWaB, se sont associés pour introduire [une requête en annulation à l'encontre de l'ordonnance « Bruxelles numérique » devant la Cour constitutionnelle](#). Cette requête collective conteste certaines dispositions de l'ordonnance «Bruxelles

Numérique» visant à rendre les administrations communales et régionales intégralement disponibles en ligne, sans la garantie claire d'accès à des guichets physiques et de services téléphoniques pour accéder aux services publics. La requête ne vise pas à annuler toute l'ordonnance mais uniquement les aspects problématiques du texte contenus dans son article 13.

GT INCLUSION NUMÉRIQUE & PLAN D'APPROPRIATION NUMÉRIQUE - PARADIGM

Le CAWaB participe régulièrement aux échanges animés par Paradigm. Cette année ceux-ci se sont concentrés sur la rédaction d'un nouveau plan d'appropriation numérique, dont l'objectif est de lever les inégalités face au numérique. Dans ce cadre, le CAWaB défend une position selon laquelle l'inclusion numérique doit également se voir au travers de l'accessibilité numérique, un pilier complémentaire

à l'acquisition des capacités et compétences, ainsi que des moyens (financiers et matériels) considérés principalement par les analyses des causes de la fracture numérique. En effet, de nombreuses personnes en situation de handicap (ou non), pourraient naviguer si les sites internet et plateformes numériques étaient conçues aux standards de l'accessibilité numérique.

L'accessibilité des élections

Le CAWaB défend une accessibilité des bureaux de votes, des dispositifs de vote et des campagnes électorales. Il promeut également une communication claire et une évaluation des mesures prises par les communes et régions en matière d'accessibilité des élections.

Une société inclusive est une société qui permet à chacun de s'informer et de participer pleinement et équitablement au processus démocratique. Cela s'inscrit dans le cadre de l'obligation de la Belgique de respecter la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, dont l'article 29 garantit le droit de participation à la vie politique.

Accessibilité de la campagne électorale

À l'occasion des élections fédérales, régionales et européennes de juin 2024, le CAWaB a mené [une analyse de l'accessibilité des principaux canaux d'information électorale](#). Cette étude a porté sur plusieurs éléments clés : les programmes et sites internet des six principaux partis politiques francophones, les informations politiques diffusées par la RTBF et RTL, ainsi que les listes électorales mises à disposition par le SPF Intérieur.

Les résultats de cette analyse ont mis en évidence une absence généralisée de conformité aux normes d'accessibilité, y compris pour les documents et plateformes relevant d'une obligation légale en la matière. Face à ce constat, le CAWaB a appelé les décideurs politiques à instaurer un cadre légal garantissant que l'ensemble des communications électorales soient pleinement accessibles aux personnes en situation de handicap.

Permettre à chacun de s'informer et de participer équitablement au processus démocratique constitue un impératif pour une société véritablement inclusive.

Accessibilité des scrutins et évaluations

En prévision des élections fédérales, régionales et européennes organisées par le SPF Intérieur en juin, et des élections communales d'octobre 2024, les administrations et communes ont mis en place diverses mesures pour permettre aux citoyens, y compris ceux en situation de handicap, de participer pleinement au processus électoral.

Le CAWaB a participé dans ce cadre aux GT et échanges avec le SPF Intérieur, Bruxelles Pouvoirs Locaux et la cellule élections du SPW IAS en vue d'évaluer les outils diffusés (site internet, circulaire, guides...) et de rappeler les mesures à mettre le jour des scrutins de juin et septembre.

Pour mesurer l'efficacité de ces dispositifs suite aux élections de juin, une réunion a été organisée en septembre par les autorités fédérales afin de présenter les résultats de l'évaluation menée par le SPF auprès des électeurs en situation de handicap.

A Bruxelles, Bruxelles Pouvoirs locaux a commandé au CAWaB la réalisation d'un sondage diffusé en ligne à destination des personnes en situation de handicap. Le CAWaB a diffusé l'enquête du 13 octobre au 30 novembre 2024 et les [résultats ont été publiés en ce début 2025](#). Ces données ont pour but de formuler des recommandations afin d'encourager une participation plus inclusive lors des élections et d'améliorer l'expérience de vote de tout un chacun.

En Wallonie, un sondage similaire a également été diffusé après les élections communales, les résultats seront connus dans le courant de l'année 2025.

L'accessibilité du logement

Les membres du CAWaB agissent au sein du consortium « Construire Adaptable » qui vise à promouvoir le logement adaptable, à accompagner les professionnels et à travailler à la définition des critères de conception de ce type de logement.

Le CAWaB milite également pour une plus grande disponibilité de logements accessibles, tant dans les logements sociaux que dans les logements privés.

Wallonie

CONSORTIUM CONSTRUIRE ADAPTABLE

En 2024, le consortium Construire Adaptable - réunissant le CAWaB (et trois de ses membres experts), ainsi que Buildwise, Embuild, le CIFIUL et l'IFAPME - s'est concentré sur la réalisation du nouveau guide d'aide à la conception d'un logement adaptable, ainsi que sur la création d'un modèle d'attestation de conformité, deux outils essentiels construits sur base du référentiel mis à jour fin 2023.

Ces documents visent à encadrer, promouvoir et faciliter la mise en œuvre du logement adaptable en Wallonie.

Le CAWaB et ses associations membres AccessAndGo, Atingo et Plain-Pied, ont joué un rôle central dans le déploiement opérationnel du projet.

Le CAWaB a par ailleurs entamé les travaux avec le SPW Logement, afin d'identifier les adaptations nécessaires à l'Arrêté du 15 mai 2014 sur le logement adaptable, afin de l'uniformiser avec les nouveaux critères validés par l'ensemble des membres du Consortium.

Enfin, le CAWaB a coorganisé et animé, avec Embuild Wallonie et CIFIUL, les réunions du comité de gestion du consortium, assurant un suivi transversal des actions et une bonne cohérence du projet.

La mission a été prolongée jusqu'en mai 2025 en vue de finaliser les outils et l'analyse de l'arrêté.

Bruxelles

En 2024, Bruxelles-Logement a attribué un marché d'étude pour la réalisation d'un référentiel pour le logement adaptable et adapté, qui devra permettre aux différents acteurs publics réalisant déjà (ou non) des logements adaptables et/ou adaptés d'uniformiser leurs pratiques et les critères de conception de ces logements. Le CAWaB prend part à ce projet en siégeant au sein du comité d'accompagnement.

COMMUNICATION DU CAWAB

Le CAWaB utilise différents canaux à sa disposition pour informer et mobiliser ses membres et le public autour des questions d'accessibilité. Parmi ses moyens de communication, on retrouve par exemple l'envoi d'emails, la diffusion de contenu sur les réseaux sociaux, mais aussi des publications propres d'articles ou de guides spécialisés parus sur notre site web.

Les canaux de communication

Emailings

REVUE POLITIQUE, DE PRESSE ET D'ACTUALITÉS

12 éditions/an - 328 abonnés

Le CAWaB envoie mensuellement une revue relayant l'actualité dans le domaine de l'accessibilité. L'objectif principal est d'assurer une veille informative et la diffuser pour tenir ses abonnés au fait notamment des questions parlementaires, des articles de presse, des analyses, des sondages, des rapports...

NEWSLETTER

2 newsletters envoyées - 624 abonnés

Une newsletter périodique diffuse les dernières actualités, actions et analyses relatives au CAWaB. En 2024, deux éditions ont été envoyées, avec un taux d'ouverture significatif, atteignant plus de 47% en moyenne. Cette lettre informative vise à maintenir le public informé et engagé dans les activités du CAWaB.

SITES WEB

WWW.CAWAB.BE

20 articles publiés en 2024 & 13468 utilisateurs en 2024

Notre site internet, qui est alimenté par de nouveaux articles régulièrement, constitue une ressource centrale pour notre militance. En 2024, le CAWaB a publié 20 nouveaux articles sur les différentes actions menées. Ces articles sont référencés dans les différents chapitres de ce rapport d'activité.

A l'approche des élections, une landing page spécifique à la campagne a été mise en place pour diffuser les vidéos, la charte et les priorités du CAWaB. Elle est restée en ligne jusqu'à la fin de l'année, dès lors que le gouvernement bruxellois n'a pas été formé dans ce délai.

AGIR.CAWAB.BE

1205 utilisateurs en 2024

La plateforme «Agir pour l'accessibilité», lancée en 2020, permet aux citoyens de signaler les problèmes d'accessibilité dans leur environnement direct. Cette plateforme fait le pont entre notre travail de militance et les difficultés rencontrées par les citoyens en matière d'accessibilité au quotidien.

Réseaux sociaux

Le CAWaB maintient une présence active sur plusieurs plateformes de médias sociaux afin de maximiser sa portée et son impact auprès d'un public cible large. Les publications mettent en lumière l'avis du CAWaB en matière d'accessibilité, mais aussi les avancées significatives obtenues via son travail de défense et promotion. Les réseaux sociaux permettent également de partager des publications, ce qui représente un potentiel de plus de 70.000 followers lorsque l'on compte les audiences des 22 associations membres du CAWaB.

Les différentes plateformes utilisées par le CAWaB et leurs audiences (au 31.12.24) :



Facebook > 3204 abonnés



LinkedIn > 1223 abonnés



YouTube > 91 abonnés



X/Twitter > 530 abonnés



Instagram > 288 abonnés

Réseautage

Le partage d'informations et d'expertise avec les responsables de la communication au sein des 22 associations est régulier. Cette collaboration permet d'échanger des connaissances avec des collègues spécialisés dans divers domaines ou publics. En facilitant la transmission d'informations et le partage entre les membres, cela permet de représenter un large éventail de personnes en situation de handicap qui sont directement impliquées dans ces associations ou qui gravitent autour d'elles.

En avril 2024, le CAWaB a assuré, une présence au Salon MUNICIPALIA - le salon des mandataires wallons - afin de communiquer sur les différentes thématiques liées à l'accessibilité vis-à-vis des décideurs locaux.

Presse & Média

Le CAWaB tente de maintenir une présence journalistique dans les médias traditionnels, en adressant des communiqués de presse lors d'événements marquants, assurant ainsi une visibilité et une crédibilité vis-à-vis du grand public, mais aussi des décideurs.

Ci-dessous, les parutions du CAWaB dans la presse en 2024 :

- **04.04.24 - LE SOIR**

«PMR : des gares accessibles...pour regarder passer les trains»

- **04.04.24 - LE SOIR**

«En chaise roulante dans les trains : un voyage de courage et de bonne volonté»

- **13.04.24 – FOKUS**

«L'accessibilité dans les transports publics»

- **06.04.24 – RTBF**

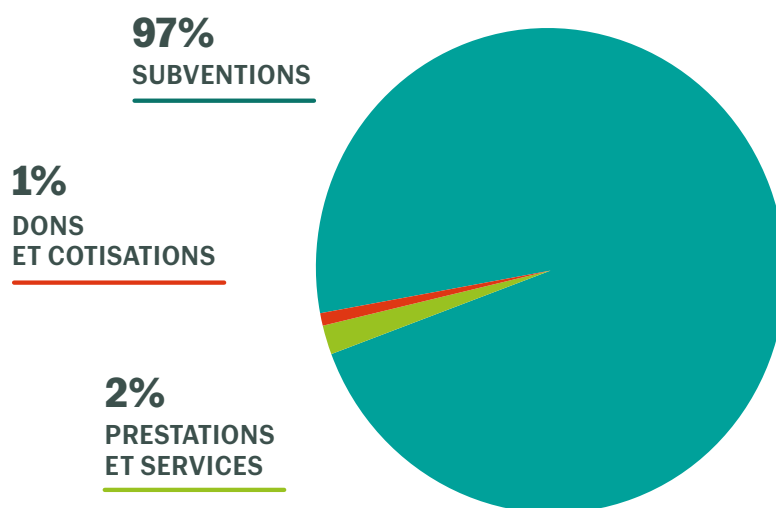
«Scan-car, ticket, bordures... : le parking gratuit, plus compliqué pour les personnes handicapées»

- **09.08.24 - L'AVENIR**

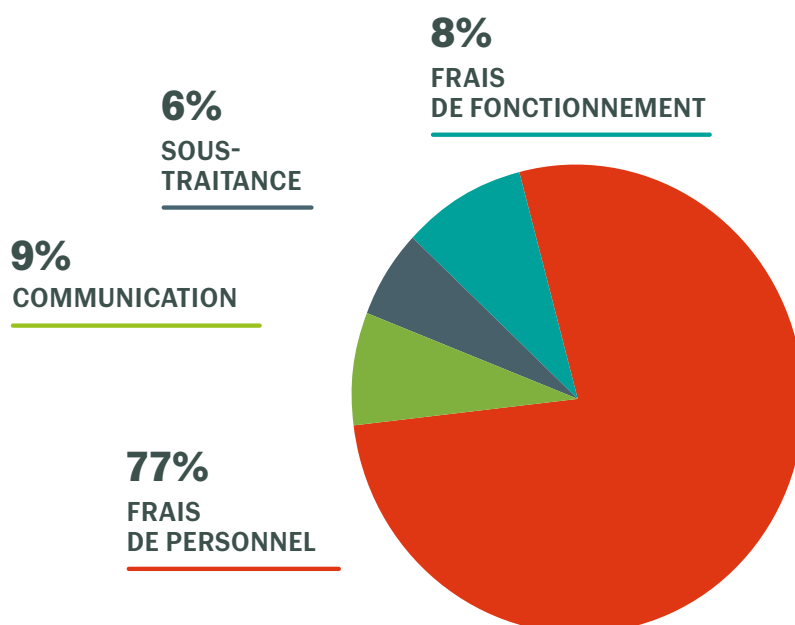
«Demain, tout le monde sera concerné par des besoins d'accessibilité»

COMPTES ANNUELS 2024

Rentrées



Dépenses



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'année 2023 a été marquée par la priorisation des actions de militance du CAWaB. Ces priorités sont à présent déclinées à travers une série d'actions stratégiques et de projets ciblés.

En parallèle, le Collectif a continué à défendre l'accessibilité dans divers secteurs clés, allant des transports et infrastructures publiques à la communication et au numérique. Ses initiatives ont renforcé sa position : le CAWaB est désormais reconnu comme un acteur essentiel dans la lutte pour une société plus inclusive.

En se tournant vers 2024, l'année des élections, ses priorités se concentrent sur l'obtention d'un cadre légal solide qui garantisse l'accessibilité.

Ces priorités sont fondamentales pour bâtir une société à laquelle chaque individu peut participer pleinement et librement. Le CAWaB s'engage à collaborer étroitement avec les parties prenantes pour s'assurer que ces objectifs soient intégrés dans les programmes politiques et ensuite effectivement réalisés.

En unissant ses forces et en maintenant sa détermination, Le CAWaB est convaincu qu'il pourra réaliser des avancées significatives en 2024 et au-delà, afin de tendre vers une société véritablement accessible et inclusive.





CAWaB asbl

Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles

Siège Social

13 avenue Jules Bordet, 13
1140 Bruxelles, Belgique

Siège d'Exploitation

23 rue de la Pépinière
5000 Namur, Belgique

081 13 97 87

info@cawab.be

www.cawab.be

avec le soutien de

